



DOSSIER DE PRESSE

*DEJEUNER PRESSE ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE)
Mercredi 6 décembre 2017 (12h - 14h30)*

*Lieu : Salon privé du restaurant Au Petit Riche - 25, rue Le Peletier 75009
Paris (Métro Richelieu Drouot ou Le Peletier)*

Sommaire :

Communiqué de presse (ci-joint)

- 1. Présentation de l'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE) et de sa composition*
- 2. L' ECO ENTRETIEN® : un levier de la transition énergétique, écologique et solidaire*
- 3. Concrètement comment fonctionne l'ECO ENTRETIEN®?*
- 4. Présentation des 5 organisations professionnelles réunies avec les enseignes et groupements membres de l'AEE*
- 5. Informations pratiques – contact AEE*

FICHE 1 : Présentation de l'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE) et de sa composition

Les organisations professionnelles de l'Après-vente automobile, les groupements et les réseaux de distribution et d'entretien sous enseigne, signataires le 27 juillet 2016 de la Charte les engageant dans le déploiement du protocole **ECO ENTRETIEN**[®], se sont à nouveau réunis à Paris le mercredi 7 septembre 2016 pour créer l'**ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE)**, tenir leur Assemblée Générale constitutive et élire leurs instances dirigeantes. Jacques Riffart a été élu Président de l'association.

Cette association loi 1901 est le résultat concret d'une démarche d'intérêt général, comme le précise la Charte constitutive initiée par tous les professionnels qui, depuis 2009, travaillent ensemble pour la mise en place de la chaîne de compétence à même d'assurer le déploiement contrôlé et labellisé de l'**ECO ENTRETIEN**[®].

En complément des instances décisionnelles classiques (Conseil d'Administration et Bureau Exécutif), l'**ASSOCIATION ECO ENTRETIEN** s'appuie sur 2 instances consultatives :

- 1 Comité Technique, chargé principalement de veiller au respect des critères d'application du protocole **ECO ENTRETIEN**[®] et de réactualiser ce protocole en fonction de l'évolution des technologies et des équipements.
- 1 conseil consultatif destiné à enrichir en permanence la réflexion sur l'**ECO ENTRETIEN**[®] et composé d'organisations et de personnalités connues pour leur engagement dans la protection de l'environnement.

Les membres de l'AEE :



Le Bureau Exécutif de l'AEE :

PERSONNALITE QUALIFIEE/EXPERT	Jacques RIFFLART	Président
MOBIVIA	Bénédicte BARBRY	Vice-présidente
FNA	Gérard POLO	Vice-président
FEDA	Alain LANDEC	Secrétaire
SPP	Régis AUDUGE	Trésorier

Le Conseil d'Administration de l'AEE :

FEDA	André BRUTINEL	Président AUTOLIA GROUPE
FEDA	Florence GALISSON	Directrice PRECISIUM / GEFA
FEDA	Jean Philippe GOBERT	P-dg F.O.A.I.
FEDA	Alain LANDEC	Président
FNA	Yves BEVAND	Secrétaire Général Adjoint
FNA	Bertrand BILLAUD	Vice-Président de la Branche Contrôle Technique
FNA	Gérard POLO	Président
SPP	Régis AUDUGE	Délégué Général
FIEV	Charles ARONICA	Secrétaire Général
FIEV	Philippe BAUDIN	Président Com Aftermarket
FIEV	David VAYSSIE	Président du GIEG
CNPA	Vincent DURAND	Responsable Grands comptes
CNPA	Philippe DEBOUZY	Présid. Agents marque indép
CNPA	Bernard BOURRIER	Président contrôle technique
CNPA	Christophe COMBES	Représentant CNPA92
AUTODISTRIBUTION	Laurent DESROUFFET	Directeur Commerce et Réseaux VL
FIRST STOP	Christophe VOLLANT	Directeur des achats et services entretien-réparation
MOBIVIA	Bénédicte BARBRY	Directrice Relations Ext et Affaires Publiques
SPEEDY	Aymeric LE HER	Directeur des Achats et de la Stratégie Commerciale
PERSONNALITE QUALIFIEE/EXPERT	David DEREGNAUCOURT	
PERSONNALITE QUALIFIEE/EXPERT	Jacques RIFFLART	

Le Comité Technique présidé par Charles EYRAUD (Directeur Technique du Groupe Laurent) est composé d'experts représentant les structures suivantes : FEDA, FNA, SPP, ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP, AUTODISTRIBUTION, FIRST STOP, MOBIVIA, SPEEDY, CNPA, FIEV

FICHE 2 : L' ECO ENTRETIEN® : un levier de la transition énergétique, écologique et solidaire

L'**ECO ENTRETIEN**® permet d'agir de façon transversale en faveur de la santé, de l'écologie, de l'économie ainsi qu'aux bénéfices des territoires :

- ✓ **SANTÉ** : Réduire significativement la pollution atmosphérique par la réduction des surémissions polluantes dangereuses pour la santé, en particulier les particules fines et les NOx (- 23 584 Tonnes de NOx par an ; - 1029 Tonnes de particules par an)
- ✓ **ÉCOLOGIE** : Réduire les émissions de CO2 (-993 564 Tonnes de CO2 par an)
- ✓ **ÉCONOMIE** : Alerter sur les dérives fonctionnelles et ainsi préserver le budget des automobilistes en limitant la consommation de carburant et en évitant des réparations onéreuses par l'usure ou la casse prématurée
- ✓ **TERRITOIRES** : Soutenir le développement des emplois verts dans la filière automobile

L'**ECO ENTRETIEN**® a pour ambition d'accompagner la transition du parc roulant actuel vers une mobilité plus propre, en complément des politiques publiques et de l'engagement du Gouvernement :

- ✓ Il s'inscrit directement dans la mesure 18 du Plan d'Urgence de la Qualité de l'Air élaboré par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (février 2013)
- ✓ Il a été encouragé par le Comité Interministériel de la Qualité de l'Air dans son rapport du 18 décembre 2013
- ✓ Il a été cité dans le rapport du 16 janvier 2014 de l'Office Parlementaire d'Évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les nouvelles mobilités sereines et durables
- ✓ L'article 65 de la loi Transition énergétique pour la Croissance Verte a instauré un diagnostic 5 gaz pour tous les véhicules (essence et diesel) à l'occasion du passage au contrôle technique. Publication du Décret n° 2016-812 du 17 juin 2016 portant application de l'article 65 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (application du diagnostic 5 gaz des véhicules lors du contrôle technique)

Le 7 septembre 2016, les organisations professionnelles de l'Après-vente automobile, les groupements et les réseaux de distribution et d'entretien sous enseigne, ont créé l'**ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE)**, pour favoriser son déploiement de façon collégiale.

Une démarche de labellisation a été mise en place en lien avec ECOCERT Environnement. Aujourd'hui plus de 400 centres sont labellisés à travers le territoire national. L'objectif est d'atteindre 5000 réparateurs labellisés d'ici 2019.

Les chiffres clés et gain potentiels du déploiement d'un dispositif ECO ENTRETIEN®



FICHE 3 : Concrètement comment fonctionne l'ECO ENTRETIEN®?

L'ECO ENTRETIEN® est un protocole d'analyse et de traitement des pollutions émises par les 38 millions de véhicules du parc roulant actuel, permettant en outre de détecter préventivement des pannes introuvables avec les équipements de diagnostic classiques.

Il est réalisé à l'aide d'un analyseur 5 gaz homologué par l'UTAC couplé à un logiciel informatique innovant EasyDiag® Spheretech, lauréat du **prix spécial du jury Equipauto 2007**, catégorie Grands Prix Internationaux de l'innovation automobile.

L'ECO ENTRETIEN® s'appuie sur les essais et mesures de laboratoire menés entre 2007 et 2013 dans le cadre d'un projet développé et cofinancé avec l'ADEME et l'IFSTTAR. AIR BE, bureau d'études spécialisé dans la qualité de l'air et la stratégie Carbone, a apporté son expertise et son support pour la réussite du projet porté à l'origine par la FEDA (**médaille d'argent à Equipauto 2013**) et déployé maintenant par l'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE).

Comment ça marche ?

Le principe d'application de l'ECO ENTRETIEN® est de réaliser un EcoDiag, consistant à :

- mesurer le niveau de pollution du véhicule à traiter
- interpréter les résultats
- cibler les organes en dérive
- préconiser les mesures correctives à mettre en œuvre pour redonner au moteur des conditions de fonctionnement proches de ses caractéristiques d'origine.
- l'ECO ENTRETIEN® est le seul protocole qui traite à la fois les causes et les conséquences des dérives.

C'est une intervention qui s'effectue en deux temps chez un réparateur spécialement formé selon une procédure précise validée et labellisée par **ECOCERT Environnement**, qui va permettre :

- Dans un premier temps :
 - ✓ d'effectuer de manière automatisée le diagnostic thermodynamique du moteur en moins 3 minutes
 - ✓ d'orienter la recherche vers les causes des dysfonctionnements,
 - ✓ d'émettre un rapport pour l'automobiliste et pour le professionnel
 - ✓ de proposer les actions correctives les plus appropriées en termes d'efficacité et de coût.
- Dans un deuxième temps, d'effectuer avec l'accord du propriétaire du véhicule, les actions de maintenance correctives identifiées, soit :
 - ✓ par un traitement chimique ou l'apport d'additifs labellisés par l'IFSTTAR
 - ✓ par la réparation des organes qui ne peuvent plus être simplement traités
 - ✓ par le remplacement des organes qui ne peuvent plus être réparés, en préconisant prioritairement la pose d'organes rénovés dans des ateliers hautement spécialisés et inclus dans la chaîne de compétence contrôlée par l'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN et **ECOCERT environnement**.

Un nouveau diagnostic de contrôle est proposé à l'automobiliste. Cette intervention est potentiellement génératrice de main d'œuvre et contribue au renforcement de l'emploi dans la filière de l'après-vente automobile.

FICHE 4 : Présentation des 5 organisations professionnelles réunies avec les enseignes et groupements membres de l'AEE

L'AEE compte parmi ses membres :

- Toutes les organisations professionnelles de l'après-vente automobile :

- le CNPA (conseil national des professions de l'automobile),
- la FEDA (fédération des syndicats de la distribution automobile),
- la FIEV (fédération des industries et équipements pour véhicules),
- la FNA (fédération nationale de l'automobile),
- le SPP (syndicat des professionnels du pneu).

- Les groupements et enseignes implantés sur tout le territoire national : ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP, AUTODISTRIBUTION, AUTOLIA, AGRA, BOSCH CAR SERVICE, FIRST STOP, FLAURAUD, GEFA, GROUPAUTO, GROUPE LAURENT, MIDAS, MOBIVIA, NORAUTO, PARTNER'S, PRECISIUM, SPEEDY, TF, TVI, VULCO, ...

Site Web : www.ecoentretien.eu



INFORMATIONS PRATIQUES – CONTACT AEE

Pour les organisations professionnelles, les groupements sans enseigne et les enseignes des groupements structurés qui souhaitent rejoindre l'AEE, il suffit de se renseigner sur le site www.ecoentretien.eu et de contacter le siège social de l'association par mail à l'adresse administration@ecoentretien.eu